

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION du 13/02/2012

Article 1. DEFINITIONS

Dénommé le Client : toute personne physique ou morale, adhérente au groupement de pharmacies Réseau Santé, signataire des présentes Conditions Générales d'Utilisation, abonné et responsable d'un seul site ou plusieurs sites Internet hébergés par Lagencedepub.com par ressources partagées comme définies ci-dessous (hébergement mutualisé).

Lagencedepub.com dénomination de la société Apsides Communication dédiée à la mise à disposition d'outils de communication WEB pour la pharmacie, ci-après le Prestataire.

Pharmonweb : service de Lagencedepub.com destiné à la communication officinale

SAS Réseau Santé : groupement de pharmacies

Site Internet : ensemble de données nécessaires à la publication et à l'échange d'informations sur Internet associées à un ou plusieurs noms de domaine.

Nom de domaine : nom désignant de manière unique l'emplacement sur Internet des sites d'une entreprise.

Hébergement : ressources techniques et moyens mis à la disposition du Client lui permettant de publier et d'exploiter un ou plusieurs sites Internet.

Hébergement mutualisé : hébergement, sur un serveur commun, de plusieurs ensembles de pages et d'éléments constituant des sites Internet propres à plusieurs Clients, qui partagent collectivement les ressources et l'espace disponible sur ce serveur.

Serveur : ordinateur maître contrôlant certains accès et certaines ressources sur le réseau.

Internet : réseau de plusieurs serveurs reliés entre eux et dont la localisation se situe en divers lieux géographiques à travers le monde.

Plate-forme d'hébergement : ensemble de matériels à la mise en oeuvre des fonctions nécessaires à la publication, la maintenance et la mise en ligne des sites Internet du Client.

ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers) : organisme tiers au présent contrat, définissant notamment les règles d'attribution et de gestion des Noms de Domaine et leur évolution.

Unité d'Enregistrement (Registrar) : signifie une entité agréée par l'ICANN, constituant un intermédiaire technique au travers duquel les demandes d'enregistrement de Noms de Domaine peuvent être soumises au Registre.

Registre (Registry) : signifie l'opérateur de registre fonctionnant selon les règles établies par l'ICANN et auprès duquel Lagencedepub.com est autorisé à enregistrer des Noms de Domaine.

Whois : signifie les outils de recherche en ligne librement accessibles sur l'Internet permettant l'obtention par toute personne intéressée des Informations de Contact, tout déposant d'un Nom de

Domaine. Lesdites Informations de Contact étant extraites de la base de données partagée des Noms de Domaines.

Article 2. APPLICATION ET OPPOSABILITE DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation, composées également des Conditions Particulières (Contrat d'Adhésion WEB RESO ©) et Annexes de Lagencedepub.com et de SAS Réseau Santé, sont applicables à toute fourniture de prestations de création, de mise en ligne et d'hébergement d'un système d'informations en ligne.

En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes Conditions Générales d'Utilisation.

Aucune Condition Particulière autre que celles de Lagencedepub.com et de SAS Réseau Santé ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de Lagencedepub.com et de SAS Réseau Santé, prévaloir sur les présentes Conditions Générales d'Utilisation. Toute clause contraire posée par le Client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à Lagencedepub.com et à SAS Réseau Santé, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à la connaissance de cette dernière.

Le fait que Lagencedepub.com et SAS Réseau Santé ne se prévalent pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes Conditions Générales d'Utilisation et/ou tolère un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes Conditions Générales d'Utilisation ne peut être interprété comme valant renonciation par Lagencedepub.com et SAS Réseau Santé à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites Conditions.

Article 3. OBJET

SAS Réseau Santé a confié à Lagencedepub.com, service Pharmonweb, la réalisation, en sous traitance, des prestations objet du présent contrat.

Lagencedepub.com/Pharmonweb est une plate-forme dédiée à la création et à la mise en ligne de sites Internet de pharmacies d'officine. Lagencedepub.com héberge les sites Internet mis en ligne et en assure la maintenance. Lagencedepub.com fournit aux adhérents de SAS Réseau Santé un accès sécurisé à une interface de gestion et d'administration, leur permettant de mettre à jour les informations propres à leur officine et à son fonctionnement (Cf. Conditions Particulières infra).

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation ont pour objet de définir les conditions techniques et financières dans lesquelles Lagencedepub.com s'engage à héberger sur sa plateforme serveur le service Internet du Client.

Les Conditions Particulières détaillent les différentes options d'abonnement en vue de la configuration par Lagencedepub.com de l'espace professionnel de la plate-forme réservé pour le Client. Les possibilités offertes aux Clients pour enrichir et personnaliser leur site Internet sont décrites dans les Conditions Particulières.

Le service rendu par Lagencedepub.com est soumis aux présentes Conditions Générales et Particulières d'Utilisation, telles qu'elles apparaissent sur le module d'administration du Client ainsi que dans « l'espace adhérent » du site internet www.reseau-sante.fr.

Ces Conditions constituent l'ensemble du cadre contractuel liant les parties. Le simple fait de réserver en ligne vaudra acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales d'Utilisation. Le Client s'engage à disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations prévues aux présentes.

Article 4. MOYENS

La plate-forme serveur de Lagencedepub.com est accessible pour les pharmaciens adhérents à SAS Réseau Santé par le réseau Internet au moyen de stations connectées au réseau Internet. Lagencedepub.com fournit la puissance informatique, les équipements de sécurité et les logiciels

nécessaires au fonctionnement du service Internet proposé par le Client.

Article 5. SUPPORT TECHNIQUE

SAS Réseau Santé met à la disposition du Client une assistance technique joignable par courriel à l'adresse assistance@reseau-sante.fr ou par téléphone aux coordonnées renseignées sur « l'Espace Adhérent » du site internet www.reseau-sante.fr www.reseau-sante.fr .

Article 6. CONDITIONS DE REALISATION ET DE FACTURATION DES PRESTATIONS

Lagencedepub.com procède à la création et à l'hébergement du site Internet du Client sur sa plate-forme serveur, suite à l'inscription du Client par le biais de SAS Réseau Santé.

La mise en ligne du site Internet a lieu après vérification auprès du Conseil de l'Ordre des Pharmaciens que le Client est bien une pharmacie et dès réception du paiement à SAS Réseau Santé. Lagencedepub.com accusera réception au Client de son inscription sur sa plate-forme, dans un premier temps, et de la mise en ligne de son site Internet dans un second temps. Au moment de remplir le formulaire d'inscription en ligne et en le validant, le contrat régissant les relations entre le Client, SAS Réseau Santé et Lagencedepub.com est formé, sous réserve de l'envoi au Client par Lagencedepub.com, d'un courriel de confirmation de la demande d'accès aux services.

Au moment de la mise en ligne du site Internet, le Client reçoit par courriel un identifiant et un mot de passe lui permettant d'accéder à l'interface de gestion et d'administration de son site. La date de mise en ligne du site et l'envoi concomitant des codes au Client, déterminent la date initiale à laquelle le contrat prend effet et la facturation démarre. Ce contrat pourra également être conclu avec l'assistance de Lagencedepub, si le Client en fait la demande par courriel ou par téléphone, sous réserve de l'envoi au Client par Lagencedepub.com d'un courriel de confirmation d'accès aux services. Le contrat est réputé définitif au jour de l'envoi de la confirmation d'accès aux services par Lagencedepub.com. Les parties conviennent que cette confirmation émanant de Lagencedepub.com servira de preuve entre les parties en cas de conflit. Cet accusé de réception sera archivé par Lagencedepub.com sur ses propres serveurs et conservé en lieu sûr.

La date et l'heure de réception seront celles relevées par le serveur de la société Lagencedepub.com qui feront foi entre les parties jusqu'à preuve contraire. En l'absence de l'envoi de cet accusé de réception, le contrat ne pourra être réputé conclu. Il appartient alors au Client de contacter Lagencedepub.com pour l'en informer.

Article 7. CONDITIONS D'EXPLOITATION

Lagencedepub.com s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité des services proposés, et souscrit à ce titre une obligation de moyens. En conséquence, Lagencedepub.com s'efforcera d'offrir un accès Internet 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sans qu'il puisse le garantir pour autant, compte tenu de la nature du réseau.

Le Client reconnaît par les présentes que des fluctuations de la bande passante et les aléas émanant du fournisseur d'accès sont des éléments pouvant entraîner une discontinuité dans l'accès au serveur, indépendante de la volonté de Lagencedepub.com et extérieure à ses moyens techniques. Lagencedepub.com garantit un accès au site par les utilisateurs du réseau dans les conditions d'une fréquentation raisonnable. Dans l'hypothèse où, en raison d'un nombre de connexions ou de requêtes excédant les prévisions du Client, les capacités offertes par le Prestataire deviendraient insuffisantes, les parties se concerteront afin d'envisager des modifications techniques et financières des conditions d'hébergement du Client.

Article 8. INFORMATION DU CLIENT ET CONFORMITE DU SERVICE

Le Client reconnaît avoir vérifié l'adéquation du service à ses besoins et avoir reçu de Lagencedepub.com et Réseau Santé toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause.

Article 9. OBLIGATIONS de Lagencedepub.com

Lagencedepub.com s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art. Il ne répond que d'une obligation de moyens.

Lagencedepub.com s'engage à :

- . Assurer l'accès au serveur 24h/24 tous les jours de l'année. En cas d'absolue nécessité, Lagencedepub.com se réserve la possibilité d'interrompre le serveur pour procéder à une intervention technique afin d'en améliorer son fonctionnement ou pour toute opération de maintenance. Lagencedepub.com informera alors auparavant, dans la mesure du possible, le Client dans un délai raisonnable en l'informant de la nature et de la durée de l'intervention, afin que le Client prenne ses dispositions. . Intervenir rapidement en cas d'incident.
- . Assurer le maintien au meilleur niveau de la qualité de ses outils.

Article 10. RESPONSABILITE de Lagencedepub.com

En aucun cas, la responsabilité de Lagencedepub.com ne pourra être recherchée en cas de :

- . faute, négligence, omission ou défaillance du Client, non-respect des conseils donnés,
- . faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel Lagencedepub.com et SAS Réseau Santé n'ont aucun pouvoir de contrôle de surveillance,
- . force majeure, événement ou incident indépendant de la volonté de Lagencedepub.com arrêt de l'hébergement pour toute cause visée à l'Article 10.
- . divulgation ou utilisation illicite de l'identifiant et mot de passe remis confidentiellement au Client.

Lagencedepub.com est responsable, selon les règles du droit civil, des services fournis au Client. Lagencedepub.com s'engage à mettre tous ses moyens en oeuvre pour assurer dans des conditions optimales les services au Client, sauf dans l'hypothèse où une interruption du service est expressément demandée par une autorité administrative ou juridictionnelle compétente.

En outre, la responsabilité de Lagencedepub.com ne sera pas engagée pour tout cas de Force Majeur habituellement reconnu par les tribunaux et notamment :

1. Si l'exécution du contrat, ou de toute obligation incombant à Lagencedepub.com au titre des présentes, est empêchée, limitée ou perturbée du fait d'incendie, explosion, défaillance des réseaux de transmission, effondrement des installations, épidémie, tremblement de terre, inondation, panne d'électricité, guerre, embargo, loi, injonction, demande ou exigence de tout gouvernement, grève, boycott, ou autre circonstance hors du contrôle raisonnable de Lagencedepub.com ("Cas de Force Majeure"), alors Lagencedepub.com, sous réserve d'une prompt notification au Client, devra être dispensée de l'exécution de ses obligations dans la limite de cet empêchement, limitation ou perturbation, et le Client sera de la même manière dispensé de l'exécution de ses obligations dans la mesure où les obligations de cette partie sont relatives à l'exécution ainsi empêchée, limitée ou dérangée, sous réserve que la partie ainsi affectée fasse ses meilleurs efforts pour éviter ou pallier de telles causes d'inexécution et que les

deux parties procèdent avec promptitude dès lors que de telles causes auront cessé ou été supprimées.

La partie affectée par un Cas de Force Majeure devra tenir l'autre partie régulièrement informée par courrier électronique des pronostics de suppression ou de rétablissement de ce Cas de Force Majeure. Si les effets d'un Cas de Force Majeure devaient avoir une durée supérieure à 30 jours, le contrat pourra être résilié de plein droit à la demande de l'une ou l'autre partie, sans droit à indemnité de part et d'autre.

2. Soit encore du fait du Client, notamment dans les cas ci-après : . détérioration de l'application, . mauvaise utilisation des terminaux par le Client ou par sa Clientèle, . destruction partielle ou totale des informations transmises ou stockées à la suite d'erreurs imputables directement ou indirectement au Client.

Lagencedepub.com ne pourra être tenue responsable envers le Client d'une baisse du Chiffre d'Affaires consécutive au fonctionnement ou à l'absence de fonctionnement, ou à l'utilisation ou à l'absence d'utilisation du site ou des informations s'y trouvant ou devant s'y trouver, d'intrusion illégale ou non autorisée de tout tiers dans le serveur web ou dans le site, d'un encombrement temporaire de la bande passante d'une interruption du service de connexion à Internet pour une cause hors de contrôle du concepteur.

Lagencedepub.com ne pourra être tenue responsable du contenu des informations, du son, du texte, des images, des éléments de forme, des données accessibles sur le site, transmises ou mises en ligne par le Client et ce à quelque titre que ce soit.

Lagencedepub.com ne saurait être tenue pour responsable du non-respect total ou partiel d'une obligation et/ou défaillance des opérateurs des réseaux de transport vers le monde Internet et en particulier de son ou ses fournisseurs d'accès. A ce titre, Lagencedepub.com informe le Client que ses prestations sont indépendantes d'autres opérateurs techniques et que sa responsabilité ne peut être engagée par leur défaillance. Les réparations dues par Lagencedepub.com en cas de défaillance du service qui résulterait d'une faute établie à son encontre correspondront au préjudice direct, personnel et certain lié à la défaillance en cause, à l'exclusion expresse de tout dommage indirect.

En aucun cas, Lagencedepub.com ne pourra être tenue responsable des préjudices indirects, c'est à dire tous ceux qui ne résultent pas directement et exclusivement de la défaillance partielle ou totale du service fourni par Lagencedepub.com, tels que préjudice commercial, perte de commandes, atteinte à l'image de marque, trouble commercial quelconque, perte de bénéfices ou de Clients (par exemple, divulgation inopportune d'informations confidentielles les concernant par suite de défectuosité ou de piratage du système), pour lesquels le Client sera son propre assureur ou pourra contracter les assurances appropriées.

Toute action dirigée contre le Client par un tiers constitue un préjudice indirect et par conséquent, n'ouvre pas droit à réparation. En tout état de cause, le montant des dommages intérêts qui pourraient être mis à la charge de Lagencedepub.com, si sa responsabilité était engagée, sera limité au montant des sommes effectivement versées par le Client à Lagencedepub.com pour la période considérée ou facturées au Client par Lagencedepub.com ou au montant des sommes correspondant au prix de la prestation, pour la part du service pour laquelle la responsabilité de Lagencedepub.com a été retenue. Sera pris en considération le montant le plus faible de ces sommes. Lagencedepub.com effectue régulièrement une sauvegarde spécifique des données hébergées. Il en est de même pour la collecte des adresses « IP » (Internet Protocol) considérée comme une mesure de sécurité interne, lesquelles adresses ne sont pas conservées par Lagencedepub.com au-delà d'un délai d'un mois. Toute réclamation ultérieure, même sur injonction judiciaire ou administrative ne pourra donc aboutir, Lagencedepub.com n'étant plus en possession de ces données non archivées.

Si la responsabilité de Lagencedepub.com devait être relevée par une autorité judiciaire, elle ne pourrait être supérieure à un montant égal au montant des prestations facturées au Client pour la

période des 12 derniers mois. Le client reconnaît qu'aucune stipulation des présentes ne le dégagera des obligations de payer tous les montants dus à Lagencedepub.com au titre des présentes.

Article 11. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DU CLIENT

11.01 Le Client s'engage à ne pas mettre sur son site Internet des photographies de charme ou à caractère pornographique, raciste ou illégal, ainsi que des liens hypertextes vers ce type de sites.

11.02 De même, il s'interdit sur son site tout prosélytisme relatif à des mouvements sectaires tels que dénoncés sur le rapport parlementaire "Les sectes en France", ou considérés comme représentant un risque sectaire pour les services de l'Etat, ou reconnus comme tels par une décision de Justice ayant autorité de la chose jugée.

11.03 Il s'engage également à ne pas faire de redirection de son domaine vers ce type de sites.

11.04 Le Client s'engage à ne pas mettre des fichiers sons encodés à disposition du public, à partir de son site hébergé sur les serveurs de Lagencedepub.com. Il s'engage également à ne pas inclure sur son site de liens hypertextes et à ne pas faire de redirection de son domaine vers des sites diffusant ce type de service.

11.05 Le Client est informé que les publications constituent notamment des oeuvres de l'esprit protégées par les droits d'auteurs au sens de l'article L 112-2 1er et 2nd du Code de la Propriété Intellectuelle. Il assure Lagencedepub.com qu'il est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur l'intégralité des informations qu'il met lui-même en ligne, c'est-à-dire des droits de reproduction, de représentation et de diffusion relatifs au support Internet, pour une durée préalablement déterminée.

11.06 Le Client agit en tant qu'entité indépendante et assume en conséquence seul les risques et périls de son activité. Le Client est seul responsable des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses. Le Client s'engage à respecter les droits des tiers, les droits de la personnalité, les droits de propriété intellectuelle des tiers tels que droits d'auteur, droits sur les brevets ou sur les marques. En conséquence, Lagencedepub.com ne saurait être tenue pour responsable du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses et ce, à quelque titre que ce soit.

Le non-respect par le Client des points visés ci-dessus, notamment toute activité spécifiquement interdite à partir des serveurs de Lagencedepub.com et/ou tout contenu diffusé spécifiquement interdits sur les serveurs de Lagencedepub.com et/ou susceptible d'engendrer une responsabilité civile et/ou pénale et/ou susceptible de porter atteinte aux droits d'un tiers entraînera le droit pour Lagencedepub.com d'interrompre sans délai et sans mise en demeure préalable les services du Client et de résilier immédiatement et de plein droit le contrat, sans préjudice du droit à tous dommages intérêts auxquels Lagencedepub.com pourrait prétendre. Dans ces hypothèses, le Client ne pourra prétendre au remboursement par Lagencedepub.com des sommes déjà versées.

Le Client s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur, et en particulier celles relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et notamment à faire toute déclaration des traitements auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (C.N.I.L.). Le Client s'engage par ailleurs à prendre toutes les assurances nécessaires auprès d'un organisme notoirement solvable afin de couvrir tous les dommages qui lui seraient imputables dans le cadre du présent contrat ou de son exécution.

11.07 Le Client est le responsable entier et exclusif de l'identifiant et des mots de passe que Lagencedepub.com et SAS Réseau Santé pourraient lui fournir. Toute utilisation faite par le mot

de passe et l'identifiant du Client sera considérée comme relevant de la responsabilité exclusive du Client. Le Client est seul responsable de la sécurité de ce mot de passe.

11.08 Le Client supportera seul les conséquences du défaut de fonctionnement du serveur consécutif à toute utilisation, par les membres de son personnel ou par toute personne auquel le Client aura fourni son (ou ses) mot(s) de passe, non conforme aux instructions de fonctionnement qui lui auront été fournies par Lagencedepub.com. De même, le Client supporte seul les conséquences de la perte du ou des mots de passe précités.

11.09 Le Client s'engage à informer Lagencedepub.com et SAS Réseau Santé de toute modification concernant sa situation (notamment changement d'adresse, électronique ou autre, changement de domiciliation bancaire...) au plus tard dans le mois de ce changement, sauf pour le changement de l'adresse de messagerie, dont la modification devra être transmise dans les 48 heures à compter de son utilisation. A défaut de respect de ce délai, ou à défaut d'informer Lagencedepub.com de ce changement, Lagencedepub.com et SAS Réseau Santé dégageront leur responsabilité pour toute fermeture de service, conformément aux stipulations édictées à l'article 12.3 ainsi que dans le Conditions Particulières.

11.10 Le Client s'engage à conserver une copie des données transmises.

Article 12. DUREE DU CONTRAT

12.01 Le contrat est conclu pour une durée d'une (1) année civile qui commence à courir à compter de la réception par le Client du courriel de confirmation de la mise en ligne de son site et des codes lui permettant d'accéder à son espace réservé. Par dérogation, le premier terme contractuel commencera à courir à compter de la réception par le Client du courriel de confirmation de la mise en ligne de son site et des codes lui permettant d'accéder à son espace réservé, pour se terminer au 31 décembre de l'année en cours.

12.02 Le présent contrat est renouvelable par tacite reconduction de périodes annuelles au 1^{er} janvier de chaque année civile, selon les tarifs et conditions de Lagencedepub.com et de SAS Réseau Santé à la date de son renouvellement, sauf dénonciation par l'une des parties dans les conditions décrites ci-après.

Article 13. NOM DE DOMAINE

Lagencedepub.com n'est pas une entité habilitée par l'ICANN à délivrer et à enregistrer les noms de domaine. Au moment de la mise en ligne du site Internet du Client, Lagencedepub.com lui affecte un sous domaine du nom de domaine « reseau-sante ». Ainsi le site mis en ligne est accessible via la page d'accueil à l'adresse www.reseau-sante.fr où les liens vers les sites de chaque pharmacie seront disponibles avec le format d'adresse www.reseau-sante.fr/pharmacieNOM. Dans le cas où le Client souhaite utiliser un nom de domaine différent de celui affecté au site lors de sa mise en ligne, il peut souscrire à sa charge un nom de domaine auprès d'un fournisseur habilité et effectuer lui-même le routage vers son site SAS Réseau Santé . En aucun cas, Lagencedepub.com ne pourra être tenu pour responsable du dysfonctionnement éventuel de cette opération de routage. Le Client est seul responsable du choix du nom de domaine et vérifiera que le nom choisi ne porte pas atteinte aux droits d'un tiers. En conséquence le nom de domaine enregistré par le Client est sous sa garde exclusive et il lui appartient de s'assurer du renouvellement de ce nom de domaine en temps utile.

Article 14. TARIF, PAIEMENT ET DELAI DE PAIEMENT ET DE RENOUELEMENT

14.1 Tarif

Les abonnements et prestations proposés s'étendent hors taxe et sont payables en euros lors de la mise en ligne du site et/ou des modifications demandées, après réception via courriel de l'URL vers la facture pro forma du Client. SAS Réseau Santé se réserve la faculté de modifier leurs prix à tout moment, sous réserve d'en informer le Client par courrier électronique ou par un avertissement en ligne sur le site <http://www.reseau-sante.com>, un mois à l'avance si les nouveaux tarifs sont moins favorables au Client. Suite à cette information le Client sera libre de résilier le contrat, dans les conditions précisées dans l'Article 15. A défaut, le Client sera réputé avoir accepté les nouveaux tarifs. Les modifications de tarifs seront applicables à tous les contrats et notamment à ceux en cours d'exécution. SAS Réseau Santé se réserve le droit de répercuter, sans délai, toute nouvelle taxe réglementaire, administrative ou légale ou toute augmentation de taux des taxes existantes.

14.2 Modalités de Paiements

Les modalités de paiement sont définies dans les dispositions du Contrat d'Adhésion au service entre le Client et SAS Réseau Santé (Contrat d'Adhésion Web Reso).

14.3 Renouvellement

Le renouvellement de l'abonnement se fera automatiquement au 1^{er} janvier de chaque année civile. En cas de renouvellement, les taxes et le tarif applicables seront ceux en vigueur au jour du renouvellement. Le renouvellement de l'abonnement sera notifié au Client par courriel uniquement et sera adressée au contact de facturation (adresse courriel à tenir à jour, sous la responsabilité du Client). A défaut de l'entier paiement du prix du renouvellement fixé dans le tarif, SAS Réseau Santé ne pourra effectuer le renouvellement demandé par le Client. Le Client recevra un courriel de notification de fermeture de l'hébergement. Lagencedepub.com entreprendra l'effacement définitif de l'hébergement à 15 jours après l'envoi de ce courriel. Le Client recevra un autre courriel de notification pour l'informer de l'effacement de l'hébergement pour défaut de paiement. Le Client prendra toutes ses dispositions pour sauvegarder ses données avant la fermeture de son compte.

14.4 Conséquences d'un défaut de paiement

Tout impayé (rejet du prélèvement automatique) sera considéré comme un défaut de paiement. De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par SAS Réseau Santé de manière particulière et écrite, le défaut total ou partiel de paiement à l'échéance de toute somme due au titre du contrat, entraînera de plein droit, sans mise en demeure préalable et sans préjudice : . l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues par le Client au titre du contrat, quel que soit le mode de règlement prévu, la possibilité de suspendre ou de résilier, si bon semble à Lagencedepub.com, l'exécution de toute commande en cours jusqu'au paiement complet des sommes dues par le Client, l'application d'un intérêt à un taux égal à 12% sans que celui-ci ne puisse être inférieur à une fois et demi le taux de l'intérêt légal Français, la suspension de toutes les prestations en cours, quelle que soit leur nature, sans préjudice pour Lagencedepub.com et SAS Réseau Santé d'user de la faculté de résiliation du contrat stipulée à l'Article 14 ou dans les Conditions Particulières.

Article 15. RESILIATION, LIMITATION ET SUSPENSION DU SERVICE

15.01 Chaque partie peut résilier de plein droit et sans indemnité le contrat en cas de force majeure dans les conditions prévues à l'article 10 des Conditions Générales d'Utilisation.

15.02 Dans les autres cas, le Client est libre de résilier le Contrat par simple envoi d'un courrier en recommandé avec accusé réception à l'adresse mentionnée dans l'Article 19.04. Dans ce cas, le Client ne pourra prétendre au remboursement par Lagencedepub.com et par SAS Réseau Santé des sommes déjà versées.

15.03 Le non-respect par le Client des stipulations de l'Article 11 des présentes Conditions Générales d'Utilisation d'hébergement - que ce soit pour le site hébergé sur la plate-forme serveurs de Lagencedepub.com ou que cela concerne une redirection de son domaine vers ce type de sites - et notamment toute activité spécifiquement interdite à partir des serveurs de Lagencedepub.com et/ou tout contenu diffusé spécifiquement interdits sur les serveurs de Lagencedepub.com et/ou susceptible d'engendrer une responsabilité civile et/ou pénale et/ou susceptible de porter atteinte aux droits d'un tiers, entraînera le droit pour Lagencedepub.com d'interrompre sans délai et sans mise en demeure préalable les services du Client et de résilier immédiatement et de plein droit le contrat, sans préjudice du droit à tous dommages intérêts auxquels Lagencedepub.com pourrait prétendre. Dans ces hypothèses, le Client ne pourra prétendre remboursement par Lagencedepub.com des sommes déjà versées.

15.04 Lagencedepub.com et SAS Réseau Santé pourront mettre fin au contrat par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, sous réserve d'un préavis de 1 mois.

15.05 En cas de manquement par l'une des parties à l'une ou l'autre de ses obligations au titre du contrat non réparé dans un délai de 7 jours à compter soit d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée par la partie plaignante notifiant les manquements en cause, soit de toute autre forme de notification faisant foi adressée par la dite partie, le contrat sera résilié de plein droit, sans préjudice de tous dommages intérêts éventuels qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

15.06 La date de notification de la lettre comportant les manquements en cause sera la date du cachet de la poste, lors de la première présentation de la lettre.

15.07 Si SAS Réseau Santé résilie le contrat dans les conditions prévues à l'article 14.04, le Client ne pourra prétendre au remboursement par SAS Réseau Santé des sommes déjà versées, et SAS Réseau Santé ne sera redevable d'aucun dédommagement à l'égard du Client.

En revanche, si le non-respect des obligations du Client entraînerait un préjudice pour SAS Réseau Santé, SAS Réseau Santé se réserve le droit de poursuivre le Client pour obtenir la réparation complète de ce préjudice et notamment le remboursement de dommages et intérêts, pénalités, frais, honoraires exposés par SAS Réseau Santé.

15.08 Aux termes de ce contrat, quel qu'en soit le motif, Lagencedepub.com s'engage à procéder au retrait intégral des fichiers relatifs au site du Client et présents sur ses serveurs.

15.09 Le service est restreint, limité ou suspendu de plein droit si le paiement n'est pas effectif après relance et lettre de mise en demeure.

15.10 En outre, Lagencedepub.com et SAS Réseau Santé se réservent la possibilité de restreindre, limiter ou suspendre ses services sans préavis ni indemnité s'il apparaît que le Client utilise les services qui lui sont fournis pour une activité, qui n'est plus liée à la pharmacie d'officine, ou qui ne serait pas conforme à la déontologie prônée par le Conseil de l'Ordre.

15.11 Le Client comprend que Lagencedepub.com et SAS Réseau Santé devront effectuer une

restriction, limitation ou suspension de l'hébergement si Lagencedepub.com reçoit un avis à cet effet notifié par une autorité compétente, administrative, arbitrale ou judiciaire, conformément aux lois applicables appropriées.

Article 16. PUBLICITE ET PROMOTION

Par les présentes, le client accepte l'exploitation libre par SAS Réseau-Santé du bandeau publicitaire animé pour son compte et celui de ses partenaires. Il est convenu que ce bandeau publicitaire animé sera directement implémenté par SAS Réseau-Santé sur l'espace internet des officines. L'exploitation libre de cet espace publicitaire n'entraînera aucune rémunération à l'officine.

Lagencedepub.com et SAS Réseau Santé pourront à l'occasion de manifestations, dans les colloques et publications spécialisées sur les marchés professionnels, se prévaloir des services fournis au Client ainsi que sur ses documents commerciaux et/ou plaquettes.

Article 17. APPLICATION ET OPPOSABILITE DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation sont applicables à toute prestation de création, mise en ligne et d'hébergement de sites Internet, fournie par Lagencedepub.com. Le contrat prévaut sur toute plaquette, brochure commerciale, publicité ou contenu du site Internet de Lagencedepub.com, sous réserve de l'application de la clause « modification ». Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes Conditions Générales d'Utilisation, qui s'appliquent quelles que soient les options retenues. Aucune demande séparée ou modification particulière du Bon de Commande faite par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et expresse, être opposable à Lagencedepub.com, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à la connaissance de cette dernière.

Article 18. MODIFICATION

Les Conditions Générales d'Utilisation, Particulières et le Bon de Commande en ligne prévalent sur les Conditions Générales d'Utilisation, Particulières et le Bon de Commande imprimés. Les parties conviennent que Lagencedepub.com et SAS Réseau Santé peuvent, de plein droit, modifier son service sans autre formalité que d'en informer le Client par un avertissement en ligne et/ou de porter ses modifications dans les Conditions Générales d'Utilisation en ligne.

Toute modification ou introduction de nouvelles options d'abonnement fera l'objet d'une information en ligne sur le site localisé à l'adresse <http://www.reseau-sante.fr> ou l'envoi d'un courrier électronique au Client.

Article 19. DIPOSITIONS GENERALES

19.01 Divisibilité

Si l'une quelconque des stipulations du présent contrat s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité du contrat ni altérer la validité de ses autres dispositions. Le fait que l'une ou l'autre des parties ne revendique pas l'application d'une clause quelconque du contrat ou acquiesce à son inexécution, que ce soit de manière permanente ou temporaire, ne pourra être interprété comme une renonciation par cette partie aux droits qui découlent pour elle de ladite clause. Dans ce cas, les parties devront dans la mesure du possible remplacer la disposition annulée par une disposition valable correspondant à l'esprit et à l'objet

des Conditions contractuelles.

19.02 Intitulés

Les intitulés des articles des conditions contractuelles ont pour seul but de faciliter les références et n'ont pas par eux-mêmes, une valeur contractuelle ou une signification particulière.

19.03 Conditions Particulières et Annexes

Les Conditions Particulières et éventuelles Annexes sont incorporées par référence aux Conditions Générales d'Utilisation et sont indissociables des Conditions Générales d'Utilisation. L'ensemble de ces documents est dénommé dans le présent document «Conditions Contractuelles». L'ensemble des documents incorporés au présent contrat par référence peut être consulté par le Client aux adresses indiquées sur l'Espace Adhérent du site <http://www.reseau-sante.fr> <http://www.reseau-sante.fr> . Ces documents sont en outre sujets à modifications ou évolutions.

19.04 Notifications

Toutes les notifications, communications, mises en demeure prévues par les Conditions Générales seront réputées avoir été valablement délivrées au Client si elles sont adressées par lettre recommandée à notre société.

◆ Pour le titulaire du site : à l'adresse postale et/ou courriel qu'il a fourni à l'occasion de la mise en ligne de son site ou d'une modification de ses coordonnées effectuée directement sur son site ou auprès du support technique de SAS Réseau Santé.

Article 20. LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

La loi Française sera seule applicable au présent Contrat, à l'exclusion, d'une part, des règles de conflit prévues par la loi Française et, d'autre part, des dispositions de la loi Française qui seraient contraires au présent Contrat. Tout litige entre les parties, relatif à leurs relations contractuelles et notamment à l'interprétation, l'exécution et la résiliation du présent Contrat, sera soumis au tribunal de commerce de Brest (France) même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs. Si, à la lecture de ces Conditions Générales d'Utilisation, le Client a des questions à poser, contacter SAS Réseau-Santé à l'adresse suivante : SAS Réseau Santé -7 Bd Charles de Gaulle -BP44 - 29480 LE RELECQ KERHUON. Le simple fait de réserver en ligne vaudra acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales d'Utilisation.
